

Deux Commissions Consultatives du Personnel se réunissent chaque année.

La première en février est généralement consultée sur l'ensemble des propositions d'avancements individuels annuelles (mois de boni, passages au 2ème niveau des catégories I-II-III et promotion à la compétence professionnelle) et pour l'exposé et l'examen des recours éventuels déposés par les agents.

La seconde en novembre est consultée, entre autres, pour avis sur la liste des demandes de télétravail des agents pour l'année suivante.

## *ODJ*

**Approbation du PV de la CCP 02 juillet 2013.** Le PV est mis en ligne par la DRH à l'adresse suivante : [http://intranet.eau-loire-bretagne.fr/actualite/la\\_vie\\_de\\_lagence/organismes\\_paritaires/ccp\\_commission\\_consultative\\_du\\_personnel](http://intranet.eau-loire-bretagne.fr/actualite/la_vie_de_lagence/organismes_paritaires/ccp_commission_consultative_du_personnel)

## **Demandes de télétravail à partir du 1er janvier 2014 (point soumis pour avis).**

Comme suite : à la note d'A. Gigot du 04 juillet dernier fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail à l'agence, aux demandes émises par les agents lors de l'entretien annuel et à la décision sur la mise en œuvre du télétravail ; l'administration présente, pour avis, à la commission la liste des agents intéressés par cette organisation du travail pour l'année 2014.

Il s'agit d'une liste xls qui comporte 22 lignes/noms, 11 colonnes dont : les affectations, les postes, les motifs proposés pour télétravailler, les activités retenues, l'avis du responsable et l'avis du DG (favorable ou défavorable).

Pour 2014 le nombre de télétravailleurs fixé par l'administration est de 20. 22 personnes ont fait une demande dont 20 ont reçu un avis favorable de leur supérieur hiérarchique et 2 ont reçu un avis défavorable. Donc aucun choix n'a été à faire par la DG.

A tour de rôle, les RP sont intervenus dans le débat qui a suivi avec la DG pour insister sur la nécessité d'avoir des avis motivés. N. Mathieu nous a clairement répondu qu'aucun critère n'avait été établi : toutes les raisons sont valables, la distance, par exemple n'est pas un critère à retenir plus qu'un autre. Même en posant la question : mais comment auriez vous fait si vous aviez eu 35 demandes pour 20 postes ? On verra le moment venu nous a-t-il répondu.

Pour cette première année, le choix des agents dépend uniquement du bon vouloir du supérieur hiérarchique. La DG ne propose pas de critère d'arbitrage. En cas de désaccord, la seule possibilité est de déposer un recours devant la CCP.

**Donc, considérant qu'à Loire-Bretagne tous les agents ne sont pas égaux devant le télétravail, vos représentants SNE FSU se sont abstenus lors du vote.**

## **Bilan des formations personnelles.**

VAE - Validation des Acquis de l'Expérience : 4 agents ont entrepris cette démarche en 2012  
-1 master géographie, gouvernance des territoires, obtenu - 1 BTS, 1 licence et 1 master devraient être soutenus en 2014.

Bilan de compétence ou de carrière : 2 agents ont fait ce bilan en 2013

Formation personnelle - DIF : 4 agents ont entrepris une formation : 2 master ont ainsi été obtenus, 2 autres formations sont toujours en cours.

## **Calendrier 2014.**

La CCP se réunira le 04 février 2014 à 10h00 et le 18 novembre 2014 à 10h00.

*Vos représentants à la C.C.P*

Vos représentants SNE-FSU : [SyndicatSne-fsu@eau-loire-bretagne.fr](mailto:SyndicatSne-fsu@eau-loire-bretagne.fr)

Anne OURY - Samuel GARNIER - Stéphanie PASCAREL - Valérie FILLION-COULON